

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

*Document de séance*

24.1.2007

B6-0035/2007

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite de déclarations du Conseil et de la Commission

conformément à l'article 103, paragraphe 2, du règlement

par Joseph Daul, José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, Elmar Brok, Antonio Tajani, Simon Coveney et Piia-Noora Kauppi

au nom du groupe PPE-DE

sur l'initiative en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort

**Résolution du Parlement européen sur l'initiative en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort**

*Le Parlement européen,*

- vu ses résolutions antérieures sur un moratoire universel sur la peine de mort et plus particulièrement celle du 23 Octobre 2003<sup>1</sup>,
  - vu les résolutions sur le moratoire sur les exécutions capitales adoptées par différents organes des Nations unies, y compris la Commission des droits de l'Homme,
  - vu les déclarations de l'UE en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort,
  - vu l'article 103, paragraphe 2, de son règlement,
- A. considérant que l'Union européenne a décidé, dans les orientations sur la peine de mort adoptées par le Conseil européen à Luxembourg le 6 juin 1998, de travailler au sein des organes internationaux en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort et, le moment venu, pour son abolition,
- B. vivement préoccupé par la menace d'exécution qui pèse sur des milliers de personnes dans le monde, mais encouragé par le fait que le nombre des pays abolitionnistes a continué d'augmenter ces dernières années,
- C. considérant que le 27 juillet 2006, la Chambre des députés italiens a adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement italien de présenter lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, après avoir consulté ses partenaires de l'UE sans toutefois devoir passer par la procédure d'unanimité de tous les membres de l'UE, une proposition de résolution pour un moratoire universel sur la peine de mort afin d'abolir complètement la peine capitale dans le monde,
- D. considérant que le 9 janvier 2007, le gouvernement italien et le Conseil de l'Europe ont décidé de joindre leurs efforts pour réunir le plus de soutien possible pour une initiative de l'Assemblée générale des Nations Unies en faveur d'un moratoire universel sur les exécutions dans la perspective d'une abolition totale de la peine de mort,
1. soutient fermement l'initiative de la Chambre des députés italiens appuyée par le Conseil de l'Europe;
  2. demande à nouveau à la Présidence du Conseil de s'employer sans délai à ce qu'une résolution réclamant l'adoption d'un moratoire universel sur la peine de mort soit déposée auprès de l'Assemblée générale des Nations unies;
  3. engage les institutions de l'UE et les États membres à tout mettre en œuvre, du point de

---

<sup>1</sup> JO C 82 E du 1.4.2004, p. 609.

vue politique et diplomatique, pour assurer le soutien le plus adéquat à ladite résolution au sein de l'Assemblée générale des Nations unies;

4. demande à la Présidence du Conseil et à la Commission d'informer le Parlement européen des résultats obtenus au cours de l'Assemblée générale des Nations unies lors de la première séance plénière possible après la conclusion des travaux;
5. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Présidence du Conseil, à la Commission, aux parlements des États membres, au Secrétaire général des Nations unies et à tous les pays membres de l'Assemblée générale des Nations unies.